



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-unième session

181 EX/SP/2

PARIS, le 20 mars 2009
Original anglais

PROJET de document de travail pour le Comité spécial

RAPPORT DU CONSEIL EXÉCUTIF SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET BUDGET EN COURS (34 C/5) AVEC INDICATION DES RÉSULTATS OBTENUS LORS DE L'EXERCICE BIENNAL PRÉCÉDENT (35 C/3)

Résumé

Le présent projet, destiné au Comité spécial du Conseil exécutif, a été établi par le Secrétariat en application de la décision 180 EX/25 dans laquelle le Directeur général était prié de présenter un avant-projet de rapport du Conseil exécutif sur la mise en œuvre du document 34 C/5 avec indication des résultats obtenus lors de l'exercice biennal précédent (35 C/3), dès que possible avant la 181^e session du Conseil. Il s'agit d'une ébauche de document narratif à caractère « interprétatif » contenant des références croisées aux décisions des 179^e et 180^e sessions, ainsi qu'aux documents 179 EX/4 - 35 C/3 Projet et 180 EX/4. Il reprend les titres des différentes rubriques du document 177 EX/46 Partie II, premier rapport de ce genre établi par le Conseil exécutif à l'intention de la Conférence générale (34 C/9 Partie II). Au final, ce rapport constituera la Partie II des rapports du Conseil exécutif à la Conférence générale.

INTRODUCTION

1. **But du rapport** : Le présent rapport du Conseil exécutif sur l'exécution du programme au cours de l'exercice biennal 2008-2009 (34 C/5), avec indication des résultats obtenus lors de l'exercice biennal précédent (35 C/3) est présenté en application des résolutions 33 C/78 (paragraphe 4), 33 C/92 (recommandation 13) et 34 C/89. Il s'agit du deuxième rapport de ce genre élaboré par le Conseil exécutif, le premier (177 EX/46 Partie II) ayant offert un cadre et des suggestions pour permettre au Conseil exécutif de présenter à l'avenir un panorama holistique de l'exécution du programme. Le rapport a été établi par (*à compléter en fonction des décisions du Conseil concernant les méthodes de travail utilisées pour produire le projet final*) à partir d'un cadre défini dans la décision 176 EX/29 et a été examiné par le Conseil exécutif à sa 181^e session.

2. **Structure** : Le rapport se compose de quatre grandes sections, toutes rédigées sur la base des décisions pertinentes prises à ce jour par le Conseil exécutif au cours du présent exercice biennal, à savoir : (i) évaluations des principales réalisations et des principaux problèmes, (ii) observations sur la pertinence, les ressources humaines, le rapport coût-efficacité et la viabilité dans la durée, (iii) principaux enseignements tirés, (iv) recommandations.

ÉVALUATIONS DES PRINCIPALES RÉALISATIONS ET DES PRINCIPAUX PROBLÈMES

3. **Résultats obtenus et résultats escomptés** : Par les rapports du Directeur général sur l'exécution du programme (C/3 et EX/4) et les évaluations externes, le Conseil exécutif a été informé d'un certain nombre de réalisations et de problèmes associés à tel ou tel programme. Ces rapports ont alors été examinés par le Conseil exécutif qui a pris en considération les évaluations qu'ils contenaient dans ses différentes décisions. Le Conseil exécutif s'est félicité de la réponse rapide que le Directeur général a apportée à la résolution 34 C/89, en particulier avec la présentation, sous forme de tableaux, des résultats obtenus par rapport aux résultats escomptés dans le C/5 pour chaque axe d'action, ainsi que des efforts qu'il a continué de déployer pour fusionner à la fin de l'exercice les rapports statutaires C/3 et EX/4 précédemment distincts (décision 179 EX/4, paragraphe 5). Il existe d'autres exemples de décisions du Conseil exécutif prenant en compte les évaluations de l'exécution du programme, à savoir notamment [le Conseil exécutif souhaitera peut-être ajouter ici d'autres exemples ; les exemples qui suivent donnent un aperçu des déclarations du Conseil exécutif à cet égard] :

- la décision 180 EX/4 Partie I, paragraphe 8 concernant les résultats obtenus par différents secteurs, dans laquelle le Conseil exécutif :

Prend note avec satisfaction des progrès accomplis au niveau d'un certain nombre d'axes d'action, comme en témoignent notamment l'attention de haut niveau suscitée en faveur des efforts de lutte contre l'analphabétisme, le nombre accru d'États membres ayant reçu une assistance pour l'élaboration de la politique scientifique, l'amélioration de l'intégration des composantes culturelles dans la programmation commune par pays, et la reconnaissance dont bénéficient les indicateurs de développement des médias ;

- la décision 180 EX/4 Partie I, paragraphe 9 concernant la nécessité de rationaliser les mesures de renforcement des capacités dans le domaine de l'éducation ainsi que de faire face à plusieurs autres défis dans les programmes où le Conseil exécutif

Invite le Directeur général à prendre les mesures nécessaires pour faire face aux défis identifiés dans les documents 180 EX/4 Parties I et II et 180 EX/INF.19 et Corr. en ce qui concerne, entre autres, la nécessité de rationaliser les mesures de renforcement des capacités dans le domaine de l'éducation en concentrant les efforts en amont, la formation des enseignants et la formation scientifique et technologique en Afrique, la gestion du Centre de l'UNESCO pour le patrimoine mondial, les rapports mondiaux de

l'UNESCO, et la facilitation du processus du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI).

- la décision 180 EX/7, paragraphe 12 concernant l'obtention de résultats et les défis recensés dans le Rapport mondial de suivi sur l'EPT où le Conseil exécutif

Prend note des conclusions du *Rapport mondial de suivi sur l'EPT* selon lesquelles des progrès considérables ont été accomplis dans de nombreux pays en développement depuis le Forum mondial sur l'éducation de Dakar, notamment en ce qui concerne l'augmentation des effectifs de l'enseignement primaire, y compris l'amélioration enregistrée en Afrique subsaharienne, mais [note] que bon nombre de pays sont encore loin d'atteindre les objectifs de l'EPT.

- la décision 180 EX/8, paragraphe 3 concernant les réalisations de l'UNESCO à l'appui du Plan d'action consolidé de l'Union africaine pour la science et la technologie où le Conseil exécutif

Accueille avec satisfaction les progrès accomplis et les activités lancées pour mettre en œuvre le plan d'action de l'UNESCO à l'appui du Plan d'action consolidé de l'Union africaine pour la science et la technologie, en particulier dans le domaine des politiques scientifiques ;

- la décision 180 EX/48, paragraphe 3 concernant les résultats enregistrés dans la mise en œuvre des activités relatives à l'éducation, à la culture, aux sciences et aux médias en Iraq où le Conseil exécutif

Prend note avec satisfaction des résultats enregistrés dans la mise en œuvre des activités relatives à l'éducation, à la culture, aux sciences et aux médias et de la mobilisation d'importantes ressources extrabudgétaires à cet effet ;

4. **Propositions du Conseil exécutif** : Les propositions du Conseil exécutif concernant la présentation, sous forme de tableaux, des résultats obtenus par rapport aux résultats escomptés sont désormais systématiquement appliquées par le Secrétariat (177 EX/46 Partie II). Les tableaux relatifs à tous les axes d'action sont présentés dans la version Web du document EX/4.

OBSERVATIONS SUR LA PERTINENCE, LES RESSOURCES HUMAINES, LE RAPPORT COÛT-EFFICACITÉ ET LA VIABILITÉ DANS LA DURÉE

5. **Pertinence** : La question de la pertinence devrait être abordée dans le contexte des objectifs stratégiques définis par la Conférence générale de l'UNESCO et dont la réalisation est suivie par le Conseil exécutif. Dans ce contexte, il est important de souligner qu'il faut en identifier l'utilité pratique ou les avantages pour différents groupes tels que les gouvernements des États membres, les décideurs ou les bénéficiaires dans leur ensemble. Les décisions du Conseil exécutif font état de nombreux exemples pertinents, à savoir notamment :

- la décision 179 EX/4, paragraphe 10 concernant la pertinence des programmes de l'UNESCO où le Conseil exécutif

Se félicite des résultats obtenus pendant l'exercice 2006-2007, qui montrent que l'UNESCO continue de jouer un rôle et de fournir des services essentiels pour relever les défis dans tous ses domaines de compétence.

- la décision 179 EX/10, paragraphe 3 où le Conseil exécutif :

Réaffirme la nécessité de préserver et de sauvegarder les langues en tant que véhicules de l'identité et du patrimoine culturel des peuples.

- la décision 180 EX/21, paragraphe 30 où le Conseil exécutif

Réaffirme l'engagement de l'UNESCO à continuer de promouvoir une éducation de qualité à tous les niveaux et l'apprentissage tout au long de la vie, qui sont essentiels pour édifier des sociétés du savoir équitables et viables.

- la décision 180 EX/21, paragraphe 46 où le Conseil exécutif

Souligne l'engagement de l'UNESCO à agir face au changement climatique, notamment en aidant les États membres à élaborer et entretenir la base de connaissances nécessaires, et à atténuer les causes du changement climatique.

- la décision 180 EX/21, paragraphe 59 où le Conseil exécutif :

Souligne les possibilités qu'offre la philosophie pour faire face aux défis contemporains et l'importance de la promotion du dialogue et de la réflexion philosophiques ainsi que de l'enseignement de la philosophie pour promouvoir une culture de la paix, compte tenu de l'expérience de l'UNESCO dans ce domaine.

- la décision 180 EX/21, paragraphe 65 où le Conseil exécutif :

Reconnaît le rôle vital de la créativité et de l'interaction culturelle exprimé dans de nombreux principes juridiques internationaux consacrés par les conventions internationales de l'UNESCO dans le domaine de la culture.

- La décision 180 EX/21, paragraphe 74 où le Conseil exécutif :

Met l'accent sur le rôle de l'UNESCO auprès des États membres dans l'édification de sociétés du savoir inclusives.

- Des recommandations pour l'action ont été formulées au sein de l'Union européenne, de l'Union africaine et d'autres communautés régionales, à partir de travaux de recherche pertinents pour l'action en ce qui concerne la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. Le rôle de l'UNESCO dans ce domaine s'est trouvé renforcé avec sa participation aux travaux du Groupe mondial sur la migration (35 C/3).

6. **Gestion des ressources humaines** : Le Conseil exécutif a relevé plusieurs problèmes touchant à la gestion des ressources humaines, notamment en ce qui concerne le recrutement de consultants pendant l'exercice visé (33 C/5). Le Secrétariat s'efforce de résoudre ces problèmes et le Conseil exécutif, qui a continué d'évaluer la situation, a décidé en conséquence, par exemple :

- (décision 180 EX/6 Partie I, paragraphe 2), le Conseil exécutif :

Prend note du travail accompli pour mettre en application le cadre relatif à la réforme de la politique des ressources humaines et la stratégie à moyen et long terme relative à la dotation en personnel ;

7. **Rapport coût-efficacité** : Le Conseil exécutif a demandé au Directeur général de faire rapport dans les documents statutaires sur la réalisation des résultats escomptés approuvés par la Conférence générale, en incluant des informations sur l'utilisation rentable des ressources humaines et financières, en particulier dans le domaine des voyages, des publications et des services contractuels, selon les principes de transparence, d'efficacité et de rationalisation.

Comme l'a indiqué le Conseil, il demeure difficile de rendre compte du rapport coût-efficacité. Parmi les exemples de décisions à cet égard, on notera notamment :

- la décision 179 EX/4, paragraphe 12 où le Conseil exécutif :

Invite le Directeur général à trouver les meilleurs moyens de relever les défis concernant la gestion axée sur les résultats, y compris l'obtention de résultats et le rapport coût-efficacité, comme indiqué aux paragraphes 102 à 125 du document 179 EX/4.

8. **Viabilité dans la durée** : C'est là un défi constant, que le Conseil exécutif étudie et pour lequel il a encouragé la mise au point de paramètres à utiliser dans les rapports futurs, y compris le cas échéant l'élaboration de stratégies de sortie.

- décision 179 EX/31 Partie IV, paragraphe 3 concernant l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan de réorientation du Bureau de Brasilia : le Conseil exécutif

Prend acte des progrès constants accomplis dans la mise en œuvre du plan de réorientation du Bureau de Brasilia ;

- décision 179 EX/42 Partie I, paragraphes 4, 5, 6 et 7 concernant les engagements de l'UNESCO au niveau des pays et dans le cadre de la réforme pour l'unité d'action des Nations Unies : le Conseil exécutif

Prend note avec satisfaction de la contribution apportée par l'UNESCO aux processus de réforme des Nations Unies, en particulier aux processus « Unis dans l'action », à la demande des gouvernements concernés ;

Se félicite des mesures prises par le Directeur général pour renforcer les activités et les capacités de l'UNESCO au niveau des pays en vue d'aider les gouvernements à réaliser leurs priorités nationales de développement et à atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ;

Se félicite également des mesures prises par le Directeur général pour renforcer les activités et capacités de l'UNESCO au niveau des pays, de façon à favoriser l'appropriation et le leadership du programme à ce niveau, à renforcer les capacités, répondre aux priorités nationales et appuyer la réalisation des objectifs de développement convenus aux niveaux national et international, dont les Objectifs du Millénaire pour le développement ;

Félicite le Directeur général pour son intervention en amont dans les activités de coordination et l'action conjointe avec d'autres institutions spécialisées et dans l'instauration de relations constructives avec les fonds et programmes des Nations Unies ;

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS TIRÉS

9. **Faire l'« historique de l'exécution du programme »** : Le document 177 EX/46 Partie II soulignait que l'UNESCO *n'avait guère réussi à rassembler l'information nécessaire pour fournir un compte rendu de l'exécution du programme à la fois objectif et axé sur les résultats*. Ceci tenait également au manque de visibilité de l'action de l'UNESCO. La situation décrite ci-dessus est en train de changer avec les rapports qui contiennent des exemples d'efforts déployés par les États membres à la suite du travail de sensibilisation effectué par l'UNESCO. La qualité de l'action de l'UNESCO est de plus en plus reconnue par les États membres et d'autres organisations, ainsi qu'en témoignent certains exemples tirés des documents EX/4 et C/3 [le Conseil exécutif

souhaitera peut-être ajouter ici d'autres exemples ; les exemples qui suivent donnent un aperçu des déclarations du Conseil exécutif à cet égard] :

- D'après le *Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2008*, des progrès considérables ont été faits, particulièrement en ce qui concerne la scolarisation, dans l'enseignement primaire, des enfants d'âge scolaire. L'éducation de base est désormais obligatoire dans 95 % des pays et territoires. Le nombre d'enfants non scolarisés a chuté sensiblement et le taux de scolarisation net a augmenté en conséquence, les progrès les plus importants ayant été enregistrés en Afrique subsaharienne ainsi qu'en Asie occidentale et en Asie du Sud. Les dépenses publiques consacrées à l'éducation ont augmenté de plus de 5 % par an dans ces régions.
- Renforcement des crédits alloués à l'alphabétisation par les gouvernements nationaux dans les pays participant à l'initiative LIFE (Burkina Faso, Inde, Mali, Nigéria et Sénégal, par exemple) à la suite du soutien apporté à d'importants programmes, campagnes et initiatives sur l'alphabétisation.
- L'UNESCO a prêté à la Commission de l'Union africaine (UA) un concours à la fois intellectuel et financier pour l'élaboration d'un programme sectoriel en science et technologie au service du développement de l'Afrique qui a été ultérieurement adopté par le Sommet de l'Union africaine de 2007 sous le titre « Plan d'action consolidé de l'Afrique dans le domaine de la science et de la technologie ». Le rôle de l'UNESCO a été reconnu dans la déclaration finale des chefs d'État et de gouvernement qui invitait aussi spécifiquement l'Organisation à œuvrer à la mise en œuvre du Plan consolidé. La contribution de l'UNESCO au processus de mise en œuvre dirigé par l'AMCOST (Conseil ministériel africain sur la science et la technologie) concerne les trois volets du Plan d'action (renforcement des capacités, production de connaissances et innovation technologique) et se concentre surtout sur la consolidation ou la mise en place de réseaux de centres d'excellence dédiés à des programmes spécifiques de R-D et de renforcement des capacités.
- L'importance de la coopération scientifique pour le dialogue pacifique a été démontrée par un projet conjoint de la Corée du Sud et de la Corée du Nord visant à créer un Parc marin de la paix le long de la péninsule coréenne, en tant que **réserve de biosphère** transfrontalière de l'UNESCO (voir 179 EX/4 - 34 C/3 Projet). À cet égard, le bulletin d'information coréen sur les politiques de l'environnement (*Korea Environmental Policy Bulletin*, numéro 1, volume V) écrivait en 2007 : « La désignation de cette zone comme Parc de la paix permettra de changer l'image de la région, les tensions entre la Corée du Nord et la Corée du Sud laissant la place à la coopération entre les deux Corées. Dans cette optique, la création du parc sera présentée comme un projet conjoint de la Corée du Sud et de la Corée du Nord. Les instituts et académies concernés dirigeront la collecte de données et d'informations, lesquelles seront mises à la disposition des deux pays ».
- Il convient également de noter que l'**UNESCO-PHI** a été désigné comme le plus influent des organismes intergouvernementaux et non gouvernementaux traitant des questions d'eau douce dans une récente enquête indépendante approfondie qui passe en revue une quarantaine d'institutions en rapport avec l'eau, menée par l'*Udall Centre for Studies in Public Policy* de l'Université de l'Arizona et intitulée « Initiatives mondiales dans le domaine de l'eau : qu'en pensent les experts ? Rapport d'enquête sur les principaux acteurs dans le domaine de l'eau » (voir document 180 EX/4, paragraphe 18). Les résultats de l'enquête ont été présentés pour la première fois lors de la Conférence sur le thème « L'impact des mégaconférences sur le développement et la gestion de l'eau à l'échelle mondiale » (Bangkok, Thaïlande, 29-30 janvier 2005), parrainée par le Centre du tiers monde pour la gestion de l'eau (Mexique) avec le soutien de la Fondation Sasakawa pour la paix (SPF-USA et Japon). L'intégralité de l'enquête figure dans la publication intitulée « *Impacts of Megaconferences on the Water Sector* », première étude à évaluer

l'impact des mégaconférences sur les politiques, programmes et projets relatifs à l'eau aux niveaux mondial, régional et national, copubliée par Springer, le Centre du tiers monde pour la gestion de l'eau et SPF-USA en 2009.

- Le document 174 EX/4 - 34 C/3 Projet indiquait que les nouveaux défis en matière de recherche posés par le Colloque international sur « l'océan dans un monde à forte concentration en CO₂ » (10-12 mai 2004) avaient attiré l'attention des grands médias (le *New York Times*, CNN, la BBC, le *Financial Times* de Londres, etc.) et avaient donné lieu à la publication d'un numéro spécial de la *Revue de recherche géophysique*. Dans un article récent daté du 3 juillet 2008, la prestigieuse revue scientifique *Nature* mettait rétrospectivement en lumière cette réunion, la qualifiant de tournant décisif en ce qu'elle a mieux fait percevoir le problème de l'acidification aux scientifiques. Cet article, intitulé « *Getting it across: Scientists need a carefully crafted strategy to catch the attention of policy-makers* » (Faire passer le message : les scientifiques ont besoin d'une stratégie soigneusement élaborée pour capter l'attention des décideurs) cite en exemple le colloque de la **COI** pour illustrer la manière dont la question de l'acidification des océans a été pour la première fois portée à l'attention de la communauté scientifique internationale, donnant lieu à d'autres examens de la question qui ont touché à la fois le grand public et les décideurs. Le Gouvernement des États-Unis est sur le point de faire adopter un projet de loi visant à mettre en place un programme de recherche de plusieurs millions de dollars pour lutter contre l'acidification tandis que l'Union européenne vient d'approuver un programme de recherche sur 5 ans de 20 millions de dollars concernant cette même question. La COI est partenaire du projet de l'Union européenne, ce qui garantit l'existence d'une coordination entre les activités de recherche des pays de l'UE et les autres. En outre, ce colloque illustre parfaitement l'action menée par l'UNESCO conformément aux recommandations issues de l'examen d'ensemble des grands programmes II et III, notamment la recommandation 2 : S'intéresser aux nouveaux paradigmes scientifiques et prendre en compte la recherche « de pointe ».
- Par le biais du CIB, du CIGB et de la COMEST, l'UNESCO a confirmé la place qui lui revient sur le plan international en tant que forum d'échanges interdisciplinaires, multiculturels et pluralistes et comme élément essentiel de la mise en œuvre de programmes et de la promotion de la réflexion éthique.
- Deux instruments normatifs majeurs ont pu être adoptés durant cette période, d'une part, la Convention de 2003 sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ; d'autre part, la Convention de 2005 sur la protection et sur la promotion de la diversité des expressions culturelles. À ces deux conventions viennent s'ajouter la Déclaration sur la destruction intentionnelle du patrimoine culturel adoptée en 2003 et l'entrée en vigueur du Second Protocole de la Convention de La Haye en mars 2004.
- La notion de sociétés du savoir, prônée par l'UNESCO et fondée sur les quatre principes que sont la liberté d'expression, l'accès universel à l'information et à la connaissance, l'accès à une éducation de qualité et la promotion de la diversité culturelle, est de plus en plus largement reconnue comme étant essentielle pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et est progressivement prise en considération dans les méthodes utilisées par le système des Nations Unies pour mettre la communication au service du développement (Résultats - notion de « sociétés du savoir » prise en considération par le système des Nations Unies et d'autres acteurs). Le fait que l'UNESCO se soit vu confier l'un des rôles principaux dans le processus de mise en œuvre du SMSI est une reconnaissance de sa contribution en tant qu'acteur important dans le domaine de la communication et de l'information au service du développement.
- Les données de l'ISU sur l'éducation et l'alphabétisation ont figuré dans des rapports et bases de données internationales tels que le *Rapport mondial de suivi sur l'EPT*, les *Indicateurs du développement dans le monde* (Banque mondiale), le *Rapport mondial sur*

le développement humain (PNUD), la *Situation des enfants dans le monde* (UNICEF) et les Objectifs du Millénaire pour le développement.

10. **Partenariats et parties prenantes de l'UNESCO** : La collaboration avec les partenaires a été l'une des caractéristiques de l'action menée et des résultats obtenus par l'UNESCO. On peut citer par exemple :

- Le Prix L'ORÉAL-UNESCO pour les femmes et la science
- Le partenariat stratégique avec le PNUD, qui définit les responsabilités respectives des deux organisations et envisage une programmation commune et une collaboration au niveau des pays dans le cadre des équipes de pays des Nations Unies, tout en encourageant la contribution des commissions nationales aux exercices conjoints de programmation par pays.
- [...]
- [...]

RECOMMANDATIONS

Compte tenu de l'expérience acquise avec le premier rapport d'évaluation soumis à la Conférence générale (34 C/9 Partie II), des améliorations apportées par le Secrétariat aux documents EX/4 et C/3, et de ses discussions concernant le contenu et le processus d'élaboration du rapport, le Conseil exécutif recommande :

- que le Directeur général continue d'améliorer la présentation des rapports statutaires, à savoir les documents EX/4 et C/3, ainsi que la qualité des évaluations qui y figurent ;
- que le Conseil exécutif lui-même continue de s'efforcer d'être le plus précis possible dans ses évaluations des résultats obtenus en formulant des décisions nourries, entre autres, par les observations formulées au cours du débat de politique générale et des discussions sur les documents EX/4 et EX/5, en particulier dans les Commissions PX et FA ;
- que le Conseil exécutif affine son approche en vue de l'achèvement de son rapport sur l'exécution du programme et budget en cours (C/5) avec indication des résultats obtenus lors de l'exercice biennal précédent (C/3) afin d'y inclure [...]
- que [...]